



Parquet mal posé et dépôt de garantie

Par **Nirvana59**, le **29/10/2017 à 10:18**

Bonjour,

J'ai emménagé dans cet appartement début Juillet qui me cause déjà bien des problèmes, entre mauvaise isolation, fenêtre de la chambre qui ne s'ouvre pas, mitigeur de douche qui se coince et j'en passe...

Je vais peut-être avoir un nouveau logement et ce qui m'inquiète le plus c'est l'état du parquet stratifié (posé par le propriétaire) et j'ai peur pour mon dépôt de garantie surtout que je ne me sens pas du tout responsable de la situation.

Je n'y connais pas grand chose mais quand les gars de SFR sont venu posé la fibre début Juillet ils m'ont interpellé en me disant qu'il avait mal posé le parquet, et au fil du temps je me rends compte qu'ils avaient raison.

Celui-ci se décolle à des endroits différents de l'appartement, j'ai même l'impression qu'il y a une sorte de rail en dessous car ça forme une petite ligne le long.

<https://img4.hostingpics.net/pics/760975229085231734672246543956293089802o.jpg>

A d'autres endroits ce sont des bosses qui apparaissent au fil du temps. (on ne voit pas très bien sur la photo).

<https://img4.hostingpics.net/pics/970302229066811734672506543930370015778o.jpg>

Comment faire pour me protéger et récupérer mon dépôt de garantie ? Je vous remercie d'avance !

Par **Lag0**, le **29/10/2017** à **10:52**

Bonjour,

Il vous faut absolument avertir votre bailleur (par LRAR pour avoir une trace) du problème.

Il ne faut pas attendre votre départ, vous devez avertir le bailleur de tout problème qui survient dans le logement.